



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère des Infrastructures, des
Transports
Terrestres et du Désenclavement
(MITTD)



AGERROUTE SENEGAL
(Agence des travaux et de gestion des routes)



Pays: SENEGAL

NOM DU PROJET: PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES AGRICOLES (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

N° DE CREDIT : CRÉDIT IDA 70550, IDA 70560

Titre de la mission : **Sélection d'un consultant pour l'étude pour la conception d'une application audiovisuelle pour le passage à l'examen théorique du permis de conduire dans le cadre de l'appui institutionnel à l'Agence nationale de Sécurité Routière (ANASER)**

N° de référence : SN-AGERROUTE-308792-CS-QBS

AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

1. La République du Sénégal a sollicité un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) d'un montant équivalent à US\$ 200 millions en vue de financer le coût du projet d'amélioration de la connectivité des zones agricoles (PCZA) du nord et du centre et se propose d'utiliser une partie des fonds pour financer les services de consultances relatifs à l'étude pour la conception d'une application audiovisuelle pour le passage à l'examen théorique du permis de conduire.
2. La mission principale consistera à moderniser l'organisation et le déroulement des épreuves théoriques de l'examen pour l'obtention du permis de conduire par l'étude et la mise en place d'un système multimédia permettant :
 - ✓ La conception et la réalisation d'une banque de questions, dans les langues choisies, illustrées par des situations réelles de la circulation routière ;
 - ✓ La mise en place d'un système informatisé permettant le déroulement des séances d'examen théoriques ;

- ✓ L'intégration au système informatique de gestion des titres de la Direction générale des Transports terrestres (DGTT) ;
- ✓ L'élaboration d'un programme de formation des inspecteurs pour l'exploitation du système.

Ce système doit utiliser les technologies les plus récentes en matière de traitement de l'information multimédia afin d'apporter toutes les garanties de sécurité, de convivialité, de simplicité d'utilisation, d'évolutivité et permettre un contrôle et un pilotage de l'évaluation théorique des candidats à l'examen du permis de conduire.

Il doit être réalisé en assurant l'ouverture et la souplesse nécessaire pour s'adapter à toute évolution ultérieure du système de gestion de la DGTT par la mise à jour régulière des questions.

3. Le présent avis d'appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passations des Marchés publié dans le journal « L'AS n° 4881 » du 02 février 2022.

4. Les prestations à fournir seront réalisées en plusieurs étapes :

- ✓ Etude des spécifications fonctionnelles et techniques ;
- ✓ Réalisation de la banque de questions ;
- ✓ Développement du système de gestion ;
- ✓ Mise en exploitation ;
- ✓ Assistance à l'exploitation ;
- ✓ Accompagnement des auto-écoles ;
- ✓ Support et Maintenance.

5. L'AGEROUTE, invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Expérience générale du cabinet : avoir au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine de la conception d'application audiovisuelle ;
- Expérience spécifique du cabinet : avoir réalisé au moins deux (02) missions pour les prestations similaires (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables) ;
- Qualification générale du personnel technique et managérial du cabinet dans le domaine. Présenter une équipe multidisciplinaire avec de l'expérience dans des missions similaires ;
- Référence de clients et de toute autre information jugée pertinente ;

6. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives et augmenter leur chance de qualification mais ils doivent indiquer clairement si l'association est sous la forme d'un groupement ou de sous-traitant. Dans le cas d'un groupement, tous les membres sont conjointement et solidairement responsables pour tout le contrat, en cas de sélection.

7. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018 et Novembre 2020) « Règlements de Passation des marchés », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

8. Une liste restreinte des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)**.
9. Les Consultants intéressés et remplissant les conditions requises, peuvent obtenir les Termes de Reference (TDR) de la mission à l'adresse: Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE Sénégal, Rue F angle rue David DIOP- Fann Résidence
Tel (221) 33 869 07 51
Email : rndour@ageroute.sn ; mlaye@ageroute.sn ; mmbaye@ageroute.sn
Les heures de bureaux sont de 8 heures à 17 heures GMT.
10. Les manifestations d'intérêt, écrites en langue française, sont reçues sous plis fermés à l'adresse ci-dessus au plus tard le **29 août 2023** à 10 H 30 MN (GMT).

Les dossiers transmis sous format électronique seront acceptés pour la Manifestation d'Intérêt.

L'enveloppe présentant la Candidature devra porter expressément la mention :

« Manifestation d'intérêt pour la Sélection d'un consultant pour l'élaboration de la politique et de la stratégie nationale de sécurité routière »

**Le Directeur Général
Ibrahima NDIAYE**